

L'an deux mille vingt, le cinq février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-neuf janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Zacharie sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** *Plan de lutte contre les dépôts sauvages – Réponse à l'appel à projet « Pour une Méditerranée Zéro déchet Plastique 2020 »*

Délibération N° 254-2020

Membres en exercice : 36

Membres présents : 21

Pouvoirs : 8

Excusés, absents : 7

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

**Présents(es):**

Bernadette MOUREN

Roger ANOT

Michel DESJARDINS

Blandine MONIER

Claude SERIEYS

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Monique MATHIEU

Alain DARMUZEY

Simone CALLAMAND

Monique CHAMLA

Christian OLLIVIER

Sylvie GUIGNONNET

Claude FABRE

Joseph FABRIS

André BREMOND

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

**Pouvoirs :**

**Monsieur Mouloud BELAÏDI**, délégué la commune de Brignoles, a donné pouvoir à Monsieur André BREMOND, déléguée de la commune de Tourves,

**Monsieur Jean-Paul HUSSIE**, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur,

**Madame Hélène AUDIFFREN**, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Madame Sylvie GUIGNONNET, déléguée de la commune de Rougiers,

**Monsieur Patrick BLANC** délégué la commune de Riboux, a donné pouvoir à Monsieur Michel DESJARDINS, déléguée de la commune de Cuges-les-Pins,

**Monsieur Pierre-Olivier CHARRIER**, délégué de la commune de Solliès-Toucas, a donné pouvoir à Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier,



Une autre vie s'invente ici

Monsieur Didier REAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame Patricia SAEZ, déléguée du département des Bouches-du-Rhône,  
Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Excusés(es), absents(es) :**

Madame Ariane BOSSEZ, Monsieur Jean PAPERÀ, Madame Jocelyne LAVALEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT.

**Etaient également présents :**

Monsieur Nicolas WATTÉ, Conseil de Parc ; Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Jean-François RICHON, référent Parc Naturel Régional Jean-François RICHON, Chef du service Partenariat Métropole AMP, Madame Fabienne EVANS, Chargée de mission Parcs naturels Région Sud.

---

**Vus**

- \* le Code des collectivités territoriales,
- \* les statuts du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,
- \* la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,

**Considérant :**

- \* L'accroissement de la production des déchets sur le territoire directement liée à la croissance démographique,
- \* La multiplication des dépôts sauvages sur le territoire entraînant une dégradation des sites et des paysages,
- \* La mesure 13 de la Charte du Parc qui vise à soutenir la valorisation des déchets et la résorption des dépôts sauvages.,
- \* La 4<sup>ème</sup> édition de l'appel à projet « Pour une Méditerranée Zéro Déchet Plastique 2020 » de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

**Il est exposé ce qui suit :**

Dans l'objectif d'initier un plan de lutte contre les dépôts sauvages, il est proposé de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre l'appel à projet « Pour une Méditerranée Zéro Déchet Plastique 2020 ».

A travers cette démarche, le Parc a pour ambition de faire émerger une réelle dynamique territoriale dans l'objectif de :

- Capitaliser, valoriser et renforcer la connaissance collective du territoire,
- Echanger et expérimenter avec les acteurs et les décideurs locaux des méthodes d'intervention et l'engagement de procédures administratives adaptées aux enjeux du territoire,
- Résorber les dépôts sauvages de manière participative et collaborative,



- Informer, sensibiliser et impliquer élus, habitants et acteurs locaux tout au long de la démarche afin d'entraîner une véritable prise de conscience et d'aboutir à un réel changement des comportements,
- Evaluer l'efficacité des actions et partager les expériences pour favoriser leur reproductibilité.

Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :

Dépenses		Recettes	
Animation et coordination de la démarche	30 000€	AAP « Pour une Méditerranée Zéro déchets Plastique 2020 » Région Sud PACA	48 000€
Acquisition et location de matériel : - Location camions-benne - Matériel de localisation et de mesure (GPS, télémètre laser...) - Petit matériel de sécurité (gants, bigbags, sacs à déchets, pinces...) - Pièges photographiques	14 000€	PNR Sainte-Baume	12 000€
Travaux d'aménagement de mise en défend	6 500€		
Communication et logistique - Accueil du public sur les chantiers (oriflammes, bâche, gilets réfléchissants...) - Campagne d'information et de sensibilisation - Frais de déplacement	9 500€		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>60 000€</b>		<b>60 000€</b>

Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité :

- \* **LANCE** le Plan de lutte contre les dépôts sauvages,
- \* **SOLLICITE** l'octroi des subventions en répondant à l'appel à projet « Pour une Méditerranée Zéro Déchet Plastique 2020 » de la Région SUD PACA,
- \* **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Michel GROS

